



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections et de l'administration générale  
pref-elections@ardeche.gouv.fr

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2020-01-13-011

### Fixant les dates d'ouverture et de clôture du dépôt des déclarations de candidature pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral et notamment les articles L 255-4, L 265 et R 127-2 ;

Vu le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche ;

### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Les déclarations de candidature dans le département de l'Ardèche doivent être déposées aux dates, horaires et lieux suivants :

#### DATES :

du jeudi 6 février au jeudi 27 février 2020 pour le premier tour  
et le cas échéant du lundi 16 mars au mardi 17 mars 2020 pour le second tour

#### HORAIRES :

##### Premier tour :

- Les jours ouvrés du jeudi 6 février au mercredi 26 février, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 (15h30 les vendredis)
- Le samedi 22 février de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 27 février, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 18h00.

##### Second tour :

- Le lundi 16 mars de 13h00 à 16h00,
- Le mardi 17 mars, de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 18h00.

## LIEUX :

**Pour les communes de l'arrondissement de Largentière :** sous-préfecture, 23 rue Camille Vielfaure, 07110 LARGENTIERE.

**Pour les communes de l'arrondissement de Privas :** préfecture, bureau des élections et de l'administration générale, 4 boulevard de Vernon, 07000 PRIVAS.

**Pour les communes de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône :** sous-préfecture, 3 rue Boissy d'Anglas, 07300 TOURNON-SUR-RHÔNE

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Largentière, le sous-préfet de Tournon-sur-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Ardèche, et dont copie sera adressée à toutes les communes du département pour affichage immédiat et diffusion par tous les moyens en usage dans les communes.

Fait à Privas, le **13 JAN. 2020**

Pour le préfet et, par délégation,  
la secrétaire générale



Julia CAPEL-DUNN